

Informations diverses



- NAP (Nouvelles Activités Périscolaires).

La municipalité a aménagé six espaces de jardinage à proximité du château. Ils seront à la disposition de l'atelier jardinage. Pour l'année scolaire 2015-2016, le but sera de faire découvrir les spécificités de notre commune aux élèves des écoles maternelle et élémentaire.

Thèmes retenus pour l'année scolaire 2015-2016.

- Faune et flore chevillonnaises
- Atelier de jardinage- Au cœur des rues
- Au service des Chevillonnais- Chevillon au fil de l'eau
- La gazette de Chevillon.

Une fête des NAP aura lieu le samedi 13 juin pour montrer les activités de l'année scolaire en cours. Un barbecue sera organisé par l'école le midi.

- Médailles à la fromagerie.

Le groupe Delin dont fait partie la fromagerie de Chevillon sous la direction de M. Fairise a reçu plusieurs distinctions lors du dernier salon de l'agriculture : une médaille d'or pour le Brillat-Savarin et une médaille de bronze pour le Crèmeux de Bourgogne au niveau national. Toutes nos félicitations.

- Micro-crèche

La micro-crèche a débuté ses activités le 1er décembre 2014 avec quatre personnes employées. 20 enfants sont inscrits et le taux de fréquentation est très élevé.

L'inauguration officielle a eu lieu le 7 février 2015.

- Pont de Sommeville.

Les services des voies navigables de France (V.N.F.) ont décidé de couper la circulation sur le chemin dit de « la grenouille » entre Sommeville et Rachecourt. Le 24 avril les ponts-levis de Sommeville et de Gourzon ont été levés et immobilisés. Par la suite ils seront démantelés.

- Œufs de Pâques.

Douze enfants ont participé à l'atelier de confection des arbres de Pâques et 70 sont venus à la chasse aux œufs dans les jardins du château.

Travaux et aménagements

1/ Immeuble 29 grand-rue

Les travaux de rénovation de cet immeuble seront achevés pour le mois de septembre. Pendant 10 ans il sera géré par la communauté de communes avant de redevenir la propriété de la commune en 2025.

2/ Plan de circulation

Des travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurité des scolaires. Un nouveau plan de ramassage sera mis en place à la rentrée de septembre et des abris seront à la disposition des élèves. Des panneaux ont été changés et nous allons mettre en place, avec l'accord des services du conseil départemental, des rétrécissements de chaussée aux entrées de Chevillon et de Breuil pour

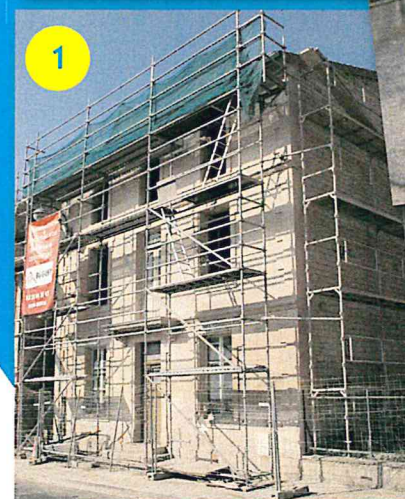
ralentir la vitesse des véhicules. L'aménagement d'une voie piétonne le long de la rue du stade est achevé. De nouveaux lampadaires seront prochainement mis en place.

3/ Travaux en cours.

Rues du stade et quartier de la Mey
Réfection des trottoirs

4/ Marquise de la salle des fêtes.

Les utilisateurs pourront être protégés de la pluie grâce à cet abri et cela empêchera l'eau de pénétrer dans la salle.



- Plan de zonage.

Un plan du zonage de l'assainissement va être réalisé par les services du conseil départemental afin de répertorier les différents types d'assainissement dont sont équipées les habitations de la commune. Chaque habitation doit être équipée d'un système de traitement des eaux usées collectif ou individuel. Tout propriétaire doit fournir un diagnostic d'assainissement au moment de la vente.

- PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'élaboration du plan local d'urbanisme se poursuit. La commission qui réunit les maires et les adjoints s'est déjà réunie plusieurs fois afin de déterminer les différentes zones de la commune (zones agricoles, inondables, artisanales, commerciales, éducatives ; etc...). Des espaces constructibles ont été délimités dans les limites imposées par les services de l'Etat à savoir la proximité des réseaux (eau et assainissement essentiellement) et en fonction des projections d'augmentation de la population. Pour les trois villages la surface totale constructible doit être d'environ 3 hectares, ce qui correspond à une cinquantaine d'habitations possibles. Une concertation avec les organismes publics va être organisée le 29 mai prochain. Elle sera suivie d'une réunion publique d'information ouverte à tous les habitants, ce même jour à 18 h à la mairie de Chevillon.

- PCS (Plan communal de Sauvegarde).

Ce plan consiste à prévoir les actions communales en cas de grosses difficultés (inondations, incendies, canicules, grave pollution...). Les personnes fragiles, non autonomes et qui le souhaitent peuvent se faire recenser à la mairie.

- Bureau de poste

Devant la baisse de la fréquentation du bureau de poste de Chevillon, l'administration envisageait de réduire fortement les horaires d'ouverture. Pour continuer à offrir ce service à la population, la municipalité envisage de créer une agence postale communale dans les locaux de l'ancienne perception. Une concertation avec les services départementaux de la Poste est en cours pour finaliser ce projet.

- Pompiers.

A la demande du centre de secours de Chevillon un local va être fourni par la commune pour y aménager un vestiaire pour les pompiers de sexe féminin. L'aménagement sera pris en charge par le service départemental d'incendie et de secours

Dépôt des déchets ménagers

- Ordures ménagères. Quelques précisions : tout mois commencé est dû ; en cas de départ de la commune, l'abonné doit prévenir par écrit à la mairie en précisant la date de départ et sa nouvelle adresse.

- Objets encombrants : il est rappelé que le ramassage consiste à débarrasser les habitants de leurs articles électroménagers, mobilier et de literie. Il ne s'agit pas de collecter les poubelles des habitants comme certaines personnes ont tendance à le croire.

- Dépôts bennes à verre. Il ne semble pas impossible de jeter les verres par les ouvertures prévues au lieu de se contenter de déposer les packs de bière au pied de ces bennes.

Les services de la préfecture nous ont alertés de la présence de nombreux objets dans le fossé parallèle à la route de Brauvilliers sur le territoire de Sommeville. Les services de la police de l'eau peuvent vous obliger à évacuer les déchets divers (carcasses de voiture, appareils électroménagers) et dresser un procès-verbal. Les déchetteries, ça existe. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous constatez des actes d'incivilité afin de rédiger ensemble un compte-rendu pour que nous puissions intervenir auprès des autorités compétentes.



L'équipe des agents techniques communaux se compose désormais de Frédérique Jeanjean, Frédérique Claude, Pascal Perrier et, depuis le 1er avril de David Bouvin.

Conformément à nos engagements électoraux nous équipons les services techniques municipaux de matériels qui leur assurent une plus grande efficacité.

Quelques exemples de tâches



installation de nouveaux bancs à Sommeville. P.Perrier et D. Bouvin



taille des tilleuls. F. Jeanjean et F.Claude



Essaie de cisaille

Une programmation des travaux a été établie ainsi que les interventions d'entreprises pour les tâches ne pouvant être accomplies par les agents communaux. Cette liste peut être consultée en mairie. L'achat d'une balayeuse et d'un nouveau camion benne est en cours de finalisation. Le camion actuel a 19 ans d'âge et plus de 170 000 km.



F. Claude. Intervention route de La Landre



F.Jeanjean à La Landre. 7 février 2015

Brèves

- **Volontaires pour les fleurs.** Si vous êtes intéressés pour participer à la plantation des fleurs dans les espaces communaux, inscrivez-vous à la mairie.

- **Inscriptions à l'école.** Elles auront lieu les 19 et 21 mai de 17h à 19h.

- **Nouvelle association.** L'association Cam&Léon a été créée par M. Durant. Elle s'intéresse aux voitures américaines.

- **Atelier floral pour la fête des mères** le 29 mai à 18h à la salle des fêtes de Sommeville. Les adultes de plus de 20 ans peuvent s'inscrire en mairie pour réaliser une

composition florale avec une fleuriste. Une participation de 5 euros sera demandée pour participer aux frais. Le nombre de places est limité.

- **Inscription sur les listes électorales** avant le 30 septembre en vue des élections régionales de décembre.

- **Espaces pour les enfants.** Durant cet été des terrains de jeux seront aménagés dans chaque village (au-dessus de l'église à Breuil, non loin de la salle des fêtes à Sommeville et sur le plateau sportif de l'école élémentaire à Chevillon.

Le mot de l'équipe municipale.

Voilà un an que nous avons pris la direction de la commune et les premiers projets ont débouché sur des réalisations dont certaines sont visibles par tous. Des travaux de rénovation des chaussées des voies communales sont d'ores et déjà programmés pour les deux ans à venir. Les premiers travaux de réfection débiteront très prochainement.

Le 22 mars deux nouveaux conseillers départementaux ont été élus et, surtout, Chevillon a perdu, après 215 années, son statut de chef-lieu de canton au profit d'Eurville-Bienville dans un canton redessiné. Retour de l'Histoire puisque Eurville avait déjà été chef-lieu de 1790 à 1800 ; désormais Eurville-Bienville porte le nom officiel de bureau centralisateur du canton. Cependant, bonne nouvelle pour la commune, la majoration de 15% des dotations de l'Etat pour les anciens chefs-lieux a été maintenue pour la durée du mandat.

La municipalité remercie une nouvelle fois la société Centaure Communication pour la qualité de son travail de mise en page et d'impression ainsi que pour sa générosité vis-à-vis de notre commune.

Sommaire

p2 Le mot de l'équipe municipale

p3 Services techniques municipaux

p3 Brèves

p4 Informations diverses

p5 Travaux et aménagements

p6 Dossiers en cours

p6 Dépôt de déchets

p7 La Brunette

p8 La lande vue d'avion

RÉDACTION :
Hubert HUSSON
Équipe municipale
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET IMPRESSION :
CENTAURE Communication
PHOTOS :
Hubert HUSSON
Magalie FRANÇOIS
Bulletins imprimés sur papier
issu de forêts gérées
durablement
Tirage à 650 exemplaires

Chevillon autrefois. La fontaine de la Brunette

Le nom de « brunette » vient de la couleur brune des eaux en cas de fortes pluies. L'emplacement s'appelait autrefois le « Javot chasseux » qui signifie endroit où des sources déposent des boues.

A l'origine il a été construit par la Société des Chemins de fer de l'Est pour ses employés de la gare de Chevillon (chef de gare, gardes voies et garde barrière). Il est fort probable que la construction soit contemporaine de celle de la station du chemin de fer qui a été mise en service le 17 juillet 1855. L'ensemble se compose d'un lavoir et d'un puisard pour l'eau potable alimenté par la même source. A la sortie du lavoir la brunette est grossie par une autre source venant du sud que l'on peut voir dans un jardin situé à une centaine de mètres au sud du lavoir.

Les pierres proviennent des carrières de Chevillon, la charpente a été fournie par l'entreprise Viry (probablement celle d'Allichamps) et les tuiles provenaient de la tuilerie de Cousances.

Devant l'augmentation de la population du quartier de la gare (installation, notamment, de deux marchands de vin, de deux hôtels-restaurants, d'un café et l'ouverture des deux ports sur le canal et d'une écluse...) il devient essentiel de permettre à ces nouvelles familles de laver leur linge.

Le 8 juin 1902 le conseil municipal dirigé par Jules Chevalier décide de demander à la Compagnie des Chemins de fer l'autorisation d'utiliser ce lavoir qui, depuis 1888 est inclus dans la partie réservée à l'armée, ce qu'on appelle un quai militaire. Une clôture en interdisait l'accès.

Le 7 octobre 1902, le conseil examine l'acceptation de la compagnie de chemin de fer qui est assortie d'un certain nombre de conditions :

- création d'une ouverture dans la clôture aux frais de la commune ;
- redevance annuelle de 5 francs à la compagnie des chemins de fer ;
- l'autorisation pourra être retirée à tout moment ;
- la commune aura à sa charge le curage du lavoir et du puisard contigu.

La commune en est devenue propriétaire lorsque les anciens terrains militaires ont été vendus; cependant ce lavoir avait perdu son utilité dans les années 1980 et n'était plus entretenu. Il avait connu depuis une dégradation progressive.

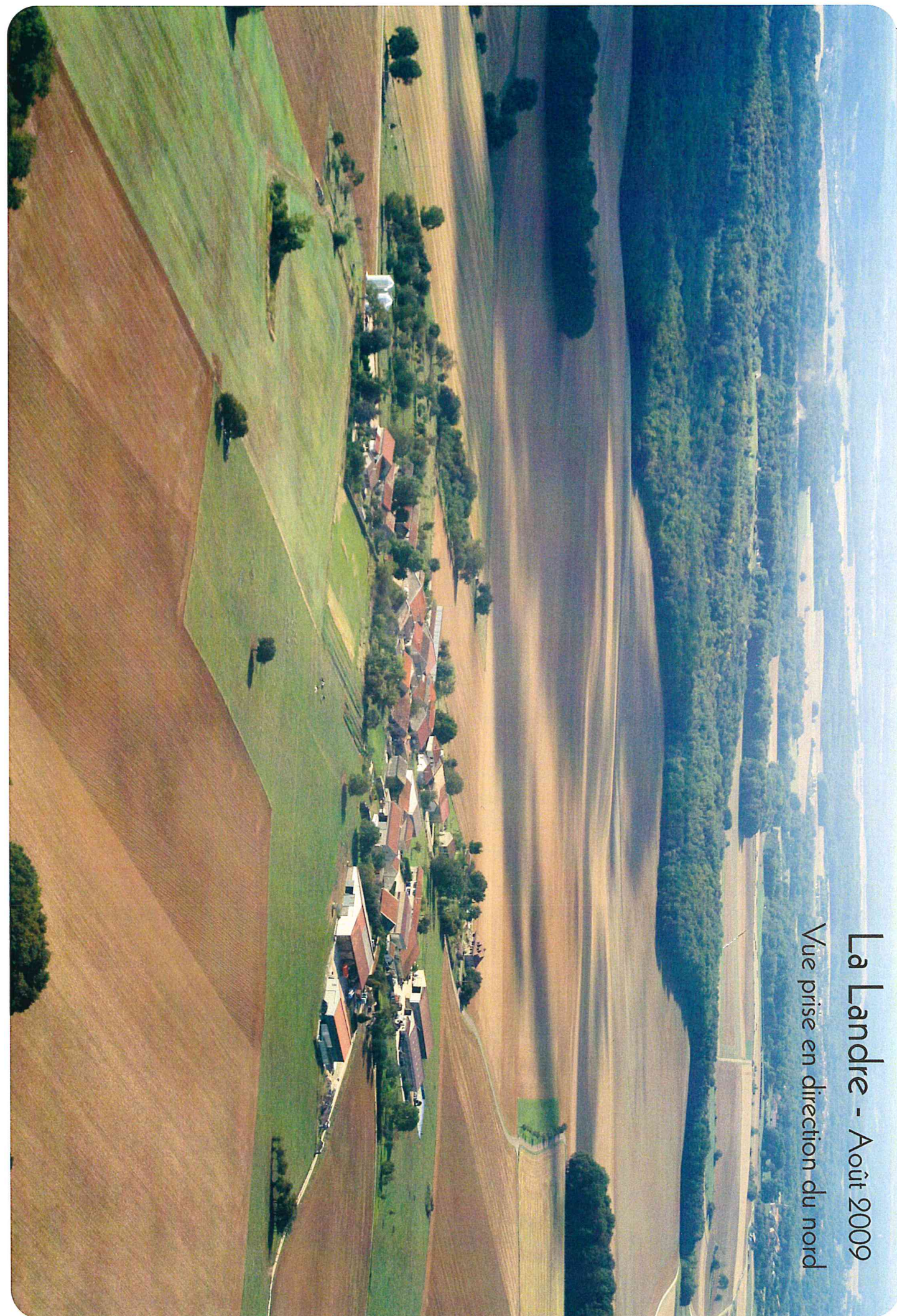


État en août 2004.



État en août 2014.

La rénovation de ce lavoir et son aménagement en aire récréative est en cours d'étude.



La Landre - Août 2009
Vue prise en direction du nord



Ancien moulin des Seigneurs de Joinville

